



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-045-2021-07

PUBLIÉ LE 21 JUILLET 2021

Sommaire

Rectorat de l'académie de Paris /

IDF-2021-07-13-00012 - Arrêté n° 2021-45-RRA portant subdélégation de signature du Recteur de la région académique Ile-de-France, Recteur de l'académie de Paris au DASEN des Hauts-de Seine en matière administrative (SDJES92) (3 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2021-07-13-00012

Arrêté n° 2021-45-RRA portant subdélégation
de signature du Recteur de la région académique
Ile-de-France, Recteur de l'académie de Paris au
DASEN des Hauts-de Seine en matière
administrative (SDJES92)



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2021-45-RRA

**portant subdélégation de signature
en matière administrative**

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS

**CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

VU le code de justice administrative ;

VU le code du sport ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de l'éducation ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code du travail ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret no 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre et notamment les articles 5 à 8 ;

VU le décret du 9 mai 2017 portant nomination de Madame Dominique FIS en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du recteur de la région académique d'Île de France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, Monsieur Christophe KERRERO ;

VU le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU le protocole national du 15 décembre 2020 conclu entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;

VU l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Île-de-France-;

VU le protocole départemental conclu entre le préfet des Hauts-de-Seine et le recteur de la région académique d'Île-de-France, le 31 décembre 2020 ;

VU l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine n° 2020-159 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique d'Île-de-France, en matière administrative.

ARRETE

ARTICLE 1:

Subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée à Madame Dominique FIS, directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine, à l'effet de signer tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports relevant du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, dans les conditions et réserves fixées aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté préfectoral n° 2020-159 du 31 décembre 2020 précité.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique FIS, directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine, subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et dans les conditions et réserves fixées aux articles 1er et 2 de l'arrêté préfectoral n° 2020-159 du 31 décembre 2020 précité, à :

- Monsieur Antoine CUISSET, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine
- Madame Marianne TANZI, directrice académique adjointe des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine
- Monsieur Dominique TERRIEN, directeur académique adjoint des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine
- Madame Véronique GARCIA-GILLET, adjointe à la directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine pour le 1er degré
- Madame Mailys PUYGAUTHIER, cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- Madame Sahra GUESMIA, adjointe à la cheffe du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

ARTICLE 3 :

L'arrêté n°2021-05-RAA du 19 janvier 2021 portant subdélégation de signature du Recteur de la région académique Ile-de-France, Recteur de l'académie de Paris au DASEN des Hauts-de-Seine en matière administrative (SDJES92) est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la région académique d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris et au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Paris, le 13 juillet 2021

Le recteur de la région académique
d'Ile-de-France, recteur de Paris

SIGNE

Christophe KERRERO